

R.S.  
M.S.

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 14 juillet 2011, tenue à 19h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

Sont présents: Monsieur Régis Sirois maire suppléant  
Madame Myléine Gauthier conseiller, siège numéro 2  
Monsieur Georges Roussel conseiller, siège numéro 3  
Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 4  
Madame Nathalie Plante conseillère, siège numéro 5  
Monsieur Gino Dugas conseiller, siège numéro 6

Monsieur Alain Carrier, maire, est absent, absence motivée.

**Les membres présents forment quorum.**

**Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.**

**Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.**

**Le maire suppléant récite la prière.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 11-07-160 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.
2. Abrogation des résolutions no. 11-06-119 et no. 11-07-151
  3. Achat d'un camion échelle-Regroupement incendie Mont-Joli
  4. Période de questions
  5. Levée de la séance

Adoptée

**2. ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NO. 11-06-119 ET NO. 11-07-151**

- 11-07-161 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger les résolutions portant les numéros 11-06-119 et 11-07-151.

Adoptée

**3. ACHAT CAMION ÉCHELLE – REGROUPEMENT INCENDIE MONT-JOLI**

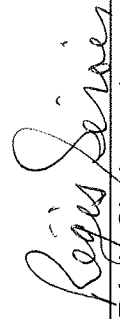
- 11-07-162 Sur la proposition de monsieur Gino Dugas, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici participera financièrement à l'achat d'un camion échelle pour le regroupement en incendie pour une dépense maximale de 500 000 \$, taxes en sus. De plus, la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici ne participera pas financièrement dans le futur projet d'agrandissement de la caserne de la Ville de Mont-Joli. Éventuellement, le regroupement incendie fournira un camion auto pompe usagée âgée de moins de 11 ans à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici et celui-ci pourra être garé dans notre caserne sans que celle-ci ne soit modifiée, et ce, d'ici l'an 2014.

Adoptée


4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-07-162 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 28.

  
Régis Sirois, maire suppléant

Adoptée

  
Marielle Dionne,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Régis Sirois, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Régis Sirois, maire suppléant